



## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2021

Le Conseil Municipal de Bezannes s'est réuni à 20h en salle du conseil municipal.

### Etaient présents :

Dominique POTAR ; Joël BOURQUARDEZ ; Marie-Annick DEMESSENCE ; David CAPPE ; Marie-Catherine NOWACZKOSKI ; Samy ACHTIOUI ; Philippe CATTIER ; Isabelle MUSCAT ; Christine MILLOT ; Fabrice LABBE ; Isabelle DERIS ; Catherine DEVOLDER ; Pierre-Marie DENISON ; Delphine BOULENGER ; Elise LEFEVRE, Brigitte BOUCAULT ; Gérard PACE ; Christine TURMEL ; Patrick MAUJEAN

Secrétaire de séance : Marie-Annick DEMESSENCE

M. le Maire a ouvert la séance à 20h, après avoir constaté que le quorum nécessaire pour la bonne tenue de l'assemblée, était atteint.

Il a ensuite été procédé à l'examen de l'ordre du jour et décidé :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020 (15 pour – 4 contre)
- D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 (15 pour – 4 contre)
- D'approuver le principe de réalisation de travaux de restructuration de la mairie, de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et de solliciter les subventions envisageables (15 pour – 4 contre)
- D'autoriser l'ouverture des crédits en investissement avant le vote du budget primitif (15 pour – 4 abstentions)
- D'imposer la communication d'éléments justificatifs pour les demandes de compensation de frais de garde ou d'assistance des élus (unanimité)
- De créer onze emplois non-permanents dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement (unanimité)
- D'approuver le principe d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers municipaux et de solliciter les subventions envisageables (15 pour – 4 abstentions)

Monsieur le Maire a ensuite présenté au Conseil Municipal les décisions, prises dans le cadre des délégations accordées par délibération en date du 28 mai 2020, en vertu des articles L.2122-23 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

- Signature d'un contrat d'assurance générale de la Commune avec la SMACL, pour un montant annuel de 12 633.29€ TTC.
- Fixation des tarifs applicables à la restauration scolaire, au périscolaire et à l'accueil de loisirs
- Signature d'un contrat d'affranchissement avec la société Quadient France pour la location d'une machine à affranchir pour un montant annuel de 546.80€ HT.
- Signature d'un contrat d'affranchissement avec la société Quadient France pour des services d'externalisation d'envoi et de réception de documents pour un montant de 279€ HT.

## Questions diverses posées par les élus de l'opposition :

- Les élus de l'opposition indiquent que les chiffres officiels de l'INSEE sont actualisés et font apparaître une population de 2614 habitants. Ils souhaitent avoir des nouvelles du projet de pharmacie.  
M. le Maire indique qu'il n'est pas dans les compétences de la commune de décider de l'implantation d'une pharmacie. Néanmoins, il précise que la Municipalité soutient et accompagne, depuis le début, ce projet. Un dossier pour le transfert d'une pharmacie a été déposé à l'Agence Régionale de Santé et le permis d'autorisation de travaux pour l'aménagement d'une officine a été signé, mais il faudra aussi obtenir l'accord du conseil de l'ordre des pharmaciens. Il fait d'autre part remarquer que le chiffre de 2500 habitants n'est pas une base réglementaire mais doit être considéré comme une population plancher, le chiffre moyen en France par pharmacie est de 3100 habitants.
- Les membres de l'opposition demandent des explications sur l'absence de comptes rendus des Conseils Municipaux dans « LE MAG' ».  
Le Maire précise qu'il appartient au comité de rédaction de définir la ligne éditoriale et les contenus. Les comptes-rendus des conseils municipaux étant consultables sur le site de la mairie, le comité de rédaction a décidé qu'ils ne figureront plus dans le nouveau bulletin d'information municipal.
- Les élus de la minorité demandent des précisions sur le projet d'école (acquisition de terrain, budget, subventions, ...)  
Pour l'acquisition du terrain, M. le Maire explique être en négociations avec le Grand Reims. Pour le projet de construction, il indique que le cahier des charges est actuellement en rédaction.  
En ce qui concerne le budget, il existe encore beaucoup d'incertitudes, notamment sur l'application des nouvelles normes environnementales, mais un premier estimatif situerait l'opération, hors achat du terrain, à 7,5 millions d'euros.  
Pour les demandes de subventions, on est encore bien loin de cette phase. Il fait remarquer que M. MAUJEAN est membre de la commission bâtiment et patrimoine et que ce sujet a été évoqué lors de la dernière réunion. Ce dernier regrette de n'avoir pu assister à la réunion à distance. M. le Maire précise lui avoir proposé un rendez-vous ultérieur.
- Les élus minoritaires regrettent que la situation sanitaire rende impossible la présence de public lors des séances des Conseils Municipaux qui se tiennent à 20h. Ils demandent l'utilisation de moyens modernes de communication pour diffuser le Conseil en direct sur les réseaux sociaux et a minima l'enregistrer.  
Il n'apparaît pas judicieux pour l'instant, notamment au regard de la taille de la commune, de consacrer du temps et de l'argent public pour mettre en œuvre un tel dispositif.  
La proposition d'avancer les horaires du Conseil Municipal avant le couvre-feu ne peut pas être retenue dans la mesure où la majorité des conseillers municipaux exercent une activité professionnelle.
- Les élus de l'opposition demandent une explication de l'article 7 du règlement du Conseil Municipal. Ils aimeraient que la convocation à la commission soit accompagnée des documents préparatoires.  
Le Maire accepte cette proposition.
- Les élus de l'opposition demandent si le projet d'extension de la mairie reprend l'étude et les plans établis par la municipalité précédente ?  
Monsieur le Maire explique ne pas le savoir puisque ce dossier fait partie des dossiers avec de nombreuses pièces manquantes au moment du changement de Municipalité. Cependant, le Maire indique que le projet doit répondre aux besoins exprimés après une étude basée sur la nouvelle organisation fonctionnelle des services municipaux et l'amélioration des services à la population.
- Les élus minoritaires regrettent de ne pas être informés de certaines actions mises en place par la commune (exemple : colis de Noël pour les personnes de plus de 75 ans, proposition de portage de repas etc...) ?  
Les actions municipales évoquées ne sont pas soumises à délibération du conseil municipal.  
Le Maire précise cependant que le portage des repas avait été évoqué en commission Sénior(e)s à laquelle Mme BOUCAULT avait été invitée. Il est vrai cependant qu'aucun compte-rendu n'a été diffusé. Nous allons veiller à éviter cela à l'avenir.

Néanmoins, bien qu'aucune réglementation ne l'oblige, il propose, dans un souci de transparence, de faire part, de toute dépense supérieure à 10 000 €, dans le cadre des décisions.

- Les élus de l'opposition demandent au Maire s'il compte répondre au courrier de M. JAROS, et quelle suite sera donnée à ses doléances.

Le Maire précise que répondre aux mails, aux courriers, avoir un contact téléphonique avec les habitants ou les recevoir, prendre note de leurs remarques ou suggestions fait partie du quotidien de l'équipe municipale, ceci parce que leur choix politique est de placer les habitants au cœur de leurs préoccupations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h31.



Le Maire

Dominique POTAR